

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

En session ordinaire

PROCÈS VERBAL

Présents (9) : Mmes Cécile PERNOIS, Noémie SABOURIN, Kelly TARDÉ, Mrs Stanislas CAQUINEAU, Gérard DURIVEAU, Fabien GAZEAU, Loïc GIBEAUD, Stéphane GUILLON, Jacky LARDY,

Absents excusés (6) : Mmes Isabelle LAGARDÈRE, Sophie LE CUNFF (pouvoir à Mr Stéphane GUILLON), Annabelle PATURAL (pouvoir à Mr Loïc GIBEAUD) Jocelyne TRANGER (pouvoir à Mme Kelly TARDÉ), Mrs Dominique COTTIER, Mickaël POTIER.

-En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Quorum : 8

***Désignation d'un secrétaire de séance** : Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21, Mme Cécile PERNOIS est nommée secrétaire de séance.

***Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2025** : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – Décision modificative n° 5-2025 ; virement de crédits :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il manque des crédits pour régler les charges de sécurité sociales des salaires de décembre, il propose la décision modificative suivante :

	DÉPENSES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
FONCTIONNEMENT		
Compte 65811 informatique en nuage		2 800.00 €
Compte 6450 charge de sécurité sociale et de prévoyance	2 800.00 €	
Total général	2 800.00 €	2 800.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;
Vu la délibération du 01 avril 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-APPROUVE la décision modificative n°5 du budget principal pour l'exercice 2025

-AUTORISE Mr le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°5-2025

2 – Mandat spécial – participation au 107^{ème} congrès des maires :

Le Congrès des Maires de France s'est déroulé à Paris, Porte de Versailles du 17 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des élus présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-ACCEPTE la prise en charge des frais occasionnés à l'occasion du congrès des maires.

-ACCEPTE de rembourser à Mr le Maire le montant des billets de train aller/retour pour la somme de 92 euros.

3 – Convention de partenariat avec Multiservice pour 2026 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a bénéficié des services de Multiservice pour l'entretien des espaces verts à plusieurs reprises.

Elle fera peut-être appel à ses services en 2026 en cas de besoin et propose de valider la convention de partenariat avec Multiservice pour l'année 2026.

Après lecture de la convention sur les différents types et conditions de mise à disposition il demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Où les termes de la convention et considérant que la commune a été entièrement satisfaite de leurs services

- **ACCEPTE** de renouveler la convention de partenariat avec MULTISERVICE pour 2026.

4 – Divers :

**Vœux 2026 :*

La cérémonie des vœux aura lieu le 23 janvier 2026 à 19h00 - La commission fêtes et cérémonies se réunira le 7 janvier pour définir les modalités d'organisation de cette soirée.

**Soirée année 80 de la Fraternelle en mars 2026 :*

Suite à la demande de l'association, le conseil municipal a été amené à se prononcer sur la gratuité de la salle des fêtes pour cette manifestation. Après débat et vote, le conseil municipal a approuvé la gratuité par 10 voix pour et 2 voix contre.

**Projet « café-restaurant-multiservice » au port de Courdault :*

Une réunion avec tous les acteurs du projet a eu lieu le 17 décembre dernier afin d'établir une grille de critères pour l'évaluation des candidats.

Le jury se réunira le 21 janvier 2026 pour désigner le meilleur dossier.

La secrétaire de séance,

Cécile PERNOIS



Le Maire,

Stéphane GUILLON

